

Genève, 1842-1892

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1893)**

Heft 32

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193756>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Tout en reconnaissant que l'homme est un animal sociable, qui marche volontiers par troupes (ou par troupeaux), un animal qui aime la compagnie, il fait une exception pour une catégorie spéciale qui, par le temps qui court, tend de plus en plus à s'agrandir; c'est celle des voyageurs en chemin de fer.

En effet, le voyageur en chemin de fer est essentiellement insociable. Il a beau être pétri de la pâte commune, il a beau se recruter dans les classes les plus diverses et les mondes les plus mêlés il faut croire qu'en prenant son billet, il dépouille, par ce fait seul, le vieil homme, pour endosser une personnalité nouvelle, caractérisée par la plus intransigeante misanthropie.

Sa première préoccupation est de s'isoler, de faire bande à part, d'avoir, sinon un compartiment pour lui tout seul, au moins *son coin*, pour se carrer triomphant, mais grognon, à l'abri des frôlements importuns.

Malheureusement, c'est là un idéal qui, en ces temps d'excursions circulaires, de trains de plaisir et de villégiature à outrance, devient de plus en plus difficile à réaliser. Aussi n'est-il pas de stratagèmes auxquels n'ait recouru le voyageur en chemin de fer, que l'expérience a rendu perfide et rusé, pour éloigner les gêneurs. On en a vu — de fort bien élevés — qui simulent sans vergogne des infirmités ou des maladies les plus effroyables, jusque et y compris la gale. Il est même une fumisterie courante qui consiste à laisser entendre aux intrus qu'on vient de chez M. Pasteur se faire traiter pour une morsure de chien, ou qu'on est à peine remis d'une violente atteinte de choléra.

Un autre moyen encore consiste à éparpiller sur les banquettes, valises, parapluies et chapeaux, de façon à faire croire aux nouveaux venus que toutes les places sont prises. Il y a bien encore les bébés en baudruche, avec une musique dans le ventre qui imite, pour peu qu'on presse à point une poire à air habilement dissimulée, les hurlements d'un nourrisson épris d'un besoin urgent; mais cet article de voyage, en outre qu'il est encombrant et cher, ne se trouve pas couramment dans les bazars.

Aucun de ces trucs variés n'est réellement efficace, et, à moins d'un heureux hasard, le pauvre voyageur en chemin de fer n'en est que trop souvent pour ses frais. Il doit se résigner à voyager dans une boîte roulante pleine de chair humaine en fermentation, pêle-mêle avec un tas d'inconnus grincheux, méphitiques ou musqués qui vous marchent sur les pieds, vous cognent du coude, de l'épaule, du genou, du derrière, vous soufflent dans le nez et, par peur des

escarilles ou des courants d'air, s'obstinent à tenir les portières fermées.

Le plus enrageant, c'est que six fois sur dix, il y a là, à quelques mètres, en avant ou en arrière, une bonne demi-douzaine de compartiments vides ou à peu près, où l'on pourrait s'étendre à son aise pour « roupiller » en paix, rêver à sa mie ou bâtir des châteaux en Espagne!... Mais on s'est trop pressé; on était en retard, ou bien, empêtré de bagages, on a mal vu; on a ouvert au petit bonheur la première portière venue, qui, naturellement, s'est trouvée être celle du compartiment le plus encombré. Puis la locomotive a sifflé: il n'était déjà plus temps d'aller voir ailleurs. Il a fallu faire contre fortune bon cœur et boire le calice jusqu'à la lie.

Genève, 1842-1892.

En 1842, la balance du grand livre municipal de Genève était de 981,516 fr. et la dette inscrite s'élevait à 1,045,030 fr.

Le budget pour 1843 comptait un total de dépenses de 320,319 fr. et les recettes étaient évaluées à la même somme, tandis que pour 1893 le budget de la ville de Genève a prévu des dépenses pour une somme de 2,831,200 fr.

Le service d'éclairage de la Ville se faisait en 1842 par 200 réverbères à huile. Le théâtre ne figurait pas aux dépenses, la Ville se bornant à accorder la salle gratis au directeur, qui devait fournir une troupe d'opéra avec vaudeville et comédie et un orchestre de 31 musiciens, donner 80 représentations, soumettre les pièces à la censure, faire relâche une trentaine de jours déterminés suivant ou précédant les solennités religieuses et terminer son spectacle à dix heures et demie au plus tard.

Dans le budget de 1843, les dépenses ordinaires pour les écoles primaires sont portées pour 1592 fr. pour deux écoles primaires, tandis qu'aujourd'hui il participe pour 138,600 fr. aux frais des écoles primaires et en particulier à la moitié des traitements de 128 fonctionnaires de l'enseignement primaire.

D'une manière générale, on peut observer que, durant cette période de cinquante années, avec le progrès des exigences et le développement des besoins, la progression des charges municipales est loin d'être demeurée simplement proportionnelle à l'accroissement de la population. La Genève de 1842, avec un budget de 320,000 fr., satisfaisait aux besoins de ses 29,000 habitants; la Genève de 1892 a besoin de 2,831,200 fr. pour les dépenses du ménage de ses 53,000 habitants.

Tels sont les intéressants détails donnés par M. Cherbuliez, au Conseil municipal de Genève, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Constitu-

tion de 1842, dont l'article 30 stipulait que la Ville de Genève formait une commune. On sait qu'avant cette époque, et d'après la Constitution de 1814, c'était le gouvernement qui administrait la ville.

M. le professeur Œtti vient de publier dans la *Revue* un article sur le paratonnerre, qui intéressera tout particulièrement nos propriétaires campagnards; car, dit M. Œtti, si dans les villes on peut, à la rigueur, se passer d'un paratonnerre sur chaque maison, il n'en est pas de même des maisons éparses, des hameaux et des villages. En général, les maisons isolées, les constructions un peu élevées, qui dépassent en hauteur ce qui les environne, sont particulièrement exposées à être frappées par la foudre.

Quoique le paratonnerre soit un appareil qui paraisse très simple, il se complique d'une foule de détails très importants, et son installation, dans laquelle il faut nécessairement tenir compte de la nature du sol environnant, de la forme de l'édifice, de la nature des matériaux employés dans sa construction, ne peut se faire que sous la direction d'un spécialiste. Ce n'est qu'avec de telles précautions qu'un paratonnerre peut mettre un édifice à l'abri de tout danger; tandis que s'il est défectueux, il peut devenir la cause de funestes méprises.

M. Œtti recommande tout particulièrement les paratonnerres sortant des ateliers de M. Louis Fatio, à Lausanne, qui s'occupe depuis quinze ans de la construction de ces appareils, et qui en a fait une étude approfondie au double point de vue théorique et pratique.

Du reste, le meilleur éloge qu'on puisse faire du système de paratonnerre de la maison L. Fatio, se trouve dans le fait que, depuis quinze ans de pratique, aucun sinistre ne s'est produit sur les immeubles ainsi protégés.

Lè dou polets.

Quand on sè crâi d'eimbéguinâ on taborniô po lâi accrotsi lo bon et lâi laissi lo crouïo, faut bin tsouyi que lo soi-dissant taborniô ne sèyê pas lo pe malin.

On eincourâ et on pâyсан que fasant route einseimblio, arrevont contrè lè midzo à ne n'eindrâi iô sè décidont à dinâ ao cabaret.

Après la soupa et lo bouli, on lâo sai dou polets su on pliat; mâ ion dè cliiâo polets étâi dodu et gras, tandi que l'autro étâi petiolet et mégrolet. Lo carbatier, ein poseint lo pliat su la trabilia, avâi met, sein fèrè attenchon, lo bio polet dâo coté dâo pâyсан, et l'autro, dâo coté dè l'incourâ.

L'incourâ, qu'amavè lè bons bocons, et qu'allugavè lo gros pudzin, ne savâi pas trâo coumeint fèrè po l'avâi, kâ n'ousâvè pas lo preindrè dézo lo naz dâo pâyсан et lâi laissi lo crouïo; mâ coumeint l'étâi suti, ye coumeincè à racontâ dâi z'historièrs ao pâyсан et à lâi dévezâ dè la terra, dâo sèlâo, dè la louna et dâi z'étâiles et à lâi espliquâ que tot cein ve-